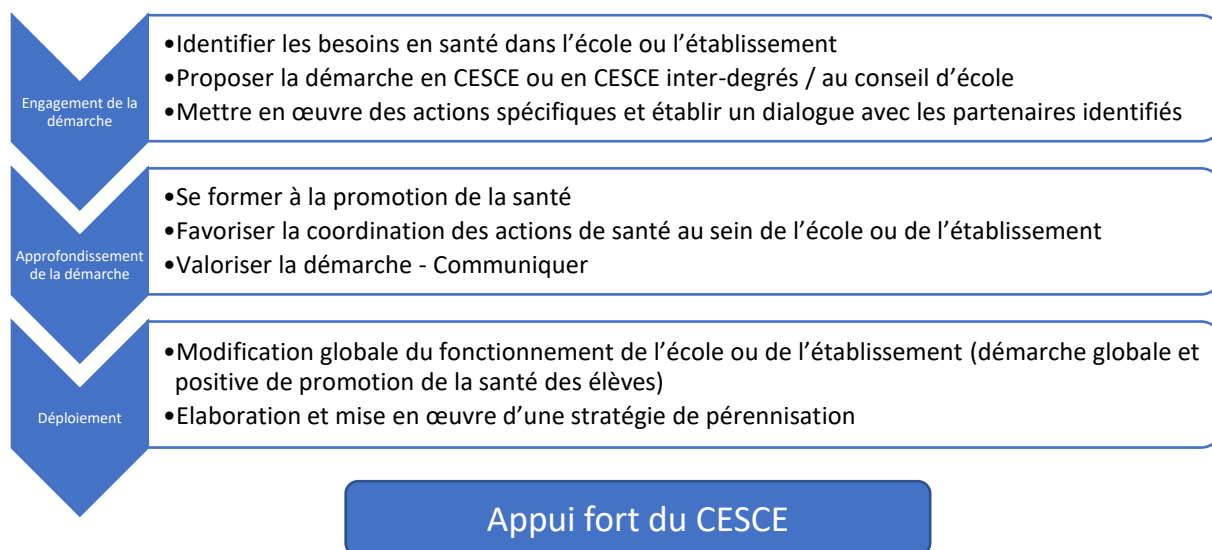


Labellisation EduSanté : document d'accompagnement Année 2025-2026

Les éléments suivants vous permettront de renseigner le dossier de demande de labellisation EduSanté.

Trois niveaux de labellisation :



Une école promotrice de santé est une école ou un établissement scolaire qui met en œuvre et en cohérence des actions de santé, au service des apprentissages

Le renseignement du dossier :

- L'état de la démarche (étape 1, 2 ou 3*) : *Etape 1 « Engagement de la démarche », étape 2 « Approfondissement de la démarche » ou étape 3 « Déploiement de la démarche »*
- La description de la démarche : *Présenter ici les raisons qui ont motivé la conception d'actions de prévention en santé ou de promotion de la santé (diagnostic), la méthode mise en œuvre pour planifier les étapes de mise en œuvre (objectifs, planification des actions, moyens humains, financiers et matériels, recherche de partenariats...), préciser si une évaluation a été prévue et si oui, détailler les critères d'évaluation*
- Les modalités de mise en œuvre : *Rédiger ici la mise en œuvre pratique de la démarche prévue, les moyens qui ont été activés, les éventuelles difficultés rencontrées, les leviers mobilisés pour les dépasser*
- L'intégration au projet d'école ou d'établissement : *Intégration déjà formalisée ? À formaliser ? (délais)*
- La formalisation des partenariats : *Type de formalisation (convention par ex).*
- Le projet de communication sur la démarche : *Projet de communication déjà prévu/mis en œuvre ? Pas encore pensé ?*

* Si l'établissement ou l'école sollicite une labellisation pour une étape supérieure sans passer par l'étape précédente, une argumentation est attendue pour justifier cette demande. Voir les attendus des étapes dans le [vademecum Ecole promotrice de santé](#) pp.30 et suiv.